French

2014–2015

CODE DE CONDUITE

à Montgomery County Public Schools

www.montgomeryschoolsmd.org

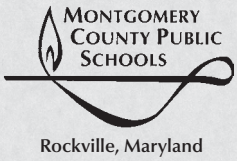

Les lois de l'état, les statuts du Maryland State Board of Education, ainsi que les politiques de Montgomery County Board of Education et les règlements administratifs de Montgomery County Public Schools (MCPS) sont sujets à un changement et remplaceront les déclarations et les références contenues dans cette publication.

Nom de l'Élève _____

Adresse _____

Téléphone _____

VISION

Nous inspirons l'apprentissage en offrant la meilleure éducation publique à chaque élève.

MISSION

Chaque élève possèdera des compétences académiques, des résolutions de problèmes créatives et des compétences sociales et émotionnelles pour réussir à l'université et dans sa future carrière.

OBJECTIF FONDAMENTAL

Préparer tous les élèves à réussir dans leurs vies futures.

VALEURS FONDAMENTALES

Apprentissage
Relations
Respect
Excellence
Équité

Board of Education

Mr. Philip Kauffman
President

Mrs. Patricia B. O'Neill
Vice President

Mr. Christopher S. Barclay

Ms. Shirley Brandman

Dr. Judith R. Docca

Mr. Michael A. Durso

Mrs. Rebecca Smondrowski

Ms. Dahlia Huh
Élève Membre

Administration de l'École

Dr. Joshua P. Starr
Superintendent of Schools

Mr. Larry A. Bowers
Chief Operating Officer

Dr. Kimberly A. Statham
Deputy Superintendent of School Support and Improvement

Dr. Maria V. Navarro
Chief Academic Officer

850 Hungerford Drive
Rockville, Maryland 20850
www.montgomeryschoolsmd.org

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS
www.montgomeryschoolsmd.org
MARYLAND

Malcolm Baldrige National Quality Award
2010 Award Recipient

Août 2014

Chers Élèves, Membres du Personnel, Parents/Tuteurs et Membres de la Communauté:

Je suis heureux de vous présenter le Code de Conduite 2014 – 2015 de Montgomery County Public Schools (MCPS). Ce guide pratique est destiné à nous aider à se conformer aux nouvelles réglementations et à promouvoir la justice et l'équité, à travers des attentes et des conséquences claires, appropriées et conformes pour adresser les comportements des élèves.

Alors que nous essayons ce nouveau Code de Conduite, nous évaluerons attentivement l'équilibre impératif essentiel pour maintenir un environnement d'apprentissage sûr, ordonné tout au long de notre engagement à fournir un continuum de mesures disciplinaires adaptées à l'âge qui soutiennent la croissance personnelle, permettent aux élèves d'apprendre de leurs erreurs et qui soient alignées avec nos trois compétences fondamentales — Excellence Académique, Résolution Créative de Problèmes et Apprentissage Socio-Emotionnel—comme indiqué dans notre Cadre de Planification Stratégique—*Bâtir Notre Avenir Ensemble, Élèves, Membres du Personnel et Membres de la Communauté* (2013). Notre travail est également basé sur un nombre croissant de recherche en éducation qui stipule que suspendre ou expulser des élèves, sauf en cas de dernier recours, a peu ou aucun impact positif sur l'amélioration du comportement de l'élève ou de la sécurité de l'école. De plus, nous savons que lorsque les élèves perdent un temps précieux d'enseignement, cela rend encore plus difficile leur réussite.

Déjà, nos efforts ciblés pour réduire les suspensions ont été efficaces. Au niveau du district, les suspensions discrétionnaires ont baissé de plus de 35 pour cent au cours de la dernière année scolaire. Cependant, des défis importants demeurent. De même que la grande majorité des districts scolaires, MCPS continue de se débattre avec la question de discipline disproportionnée. Par exemple, plus de la moitié des élèves suspendus sont Afro-américains, bien qu'ils ne représentent que 21% du total de la population des élèves de MCPS. Par contre, moins de 15 % des élèves suspendus sont blancs mais ils représentent 32% de la population des élèves. Cela n'est pas acceptable.

Notre travail actuel nous place dans une bonne position pour relever le défi de la discipline disproportionnée et de réviser nos politiques et pratiques pour nous conformer aux nouvelles exigences légales. La nouvelle réglementation de l'état, délivrée par le Maryland State Board of Education (MSBE) en janvier 2014, exige qu'au début de l'année scolaire 2014-2015, les systèmes scolaires locaux adoptent des politiques qui—

- refléteront une philosophie de discipline basée sur des objectifs de promotion, d'enseignement et de reconnaissance de comportements positifs;
- seront conçus pour garder les élèves connectés à l'école afin qu'ils puissent obtenir leur diplôme universitaire et qu'ils soient prêts pour une carrière;
- décriront la conduite qui pourrait mener à une suspension à l'école ou à une expulsion;
- permettront de garder la discrétion en imposant une discipline;
- aborderont des façons expliquant comment les besoins d'éducation et de conseils aux élèves suspendus seront appliqués; et
- expliqueront pourquoi et comment des suspensions ou expulsions à long terme sont des options de dernier recours.

En même temps, U.S. Department of Education et U.S. Department of Justice ont publié ensemble des directives pour aider les districts scolaires à créer un climat scolaire propice à l'apprentissage sans dépendre excessivement de suspensions, d'expulsions ou de renvois de cas aux représentants de la loi.

Compte tenu de la chronologie incomplète imposée par le MSBE, le Code de Conduite de 2014 – 2015 de MCPS représente notre effort initial de fournir aux élèves, au personnel et aux familles une orientation concernant les nouvelles exigences légales. En plus de l'adoption des nouveaux règlements, MSBE a engagé un groupe de travail au niveau de l'état comprenant de multiples parties prenantes afin de commencer la rédaction d'un Modèle de Code de Conduite de l'État. Alors que le document de l'état n'était pas encore achevé lorsque nous l'avons imprimé, MCPS a utilisé les travaux de ce groupe comme la base de notre propre Code de Conduite et a aussi fait des adaptations pour refléter les pratiques actuelles et les commentaires des parties prenantes. En plus nous avons comparé ces pratiques avec d'autres pratiques exemplaires dans d'autres districts.

Le Code de Conduite remplace certaines parties du Guide des Droits et Responsabilités des Élèves de MCPS et est conforme aux politiques du Board et aux règlements de MCPS qui sont mis à jour pour se conformer aux nouvelles exigences légales. Il est important de souligner que le Code de Conduite contient des lignes directrices proposées. Les directeurs et les autres membres du personnel de MCPS exercent leur discrétion afin d'étudier l'ensemble des circonstances avant de prendre des décisions concernant la discipline.

L'Office of School Support and Improvement soutiendra les écoles, alors que nous faisons la transition vers ce nouveau Code de Conduite. Tout au long de l'année scolaire 2014-2015, le personnel offrira aussi des possibilités de perfectionnement professionnel, veillera étroitement à la mise en œuvre du nouveau Code de Conduite, évaluera les données et recueillera les commentaires d'un large éventail de parties prenantes. En se servant des leçons apprises tout au long de cette année, nous ferons toutes les révisions nécessaires au Code de Conduite pour l'année 2015-2016.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous afin de parfaire notre Code de Conduite et nos pratiques de discipline dont le but est de refléter nos valeurs fondamentales dans l'apprentissage, dans nos relations, dans le respect, l'excellence et l'équité.

Sincèrement,

Joshua P. Starr, Ed.D.
Superintendent of Schools

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Philosophie de la Discipline de MCPS 1

Comportement des Élèves. 1

Membre du Personnel de MCPS 1

Responsabilités des Parents et de la Communauté 2

Exigences en Matière de Procédure 3

Application du Code de Conduite 3

Facteurs Ayant un Impact sur les Décisions Disciplinaires 3

Mesures Disciplinaires. 3

Droits d'Accès à l'Éducation Continue 3

Calendriers Associés aux Suspensions et aux Expulsions Prolongées. 4

Suspension ou Expulsion des Élèves Handicapés 4

Mesures Disciplinaires. 5

Niveaux de Mesures Disciplinaires 8

Matrice Concernant les Mesures Disciplinaires 10

Policiers Travaillant Dans les Écoles et Références Aux Officiers de la Loi 20

Politiques et Règlements de MCPS Concernant la Discipline des Élèves. 21

INTRODUCTION

Montgomery County Public Schools (MCPS) s'efforce de créer un climat positif à l'école où les élèves, les parents et le personnel collaborent avec respect pour maintenir un environnement d'apprentissage ordonné et sûr basé sur l'enseignement et l'apprentissage. Les élèves ont le droit à une procédure disciplinaire qui est cohérente, juste et appliquée équitablement. Nos écoles sont les sûres et les plus prospères lorsque tout le monde—les élèves, les parents et le personnel—collabore, valorise et respecte les rôles des uns et des autres et est investi de façon cohérente dans les pratiques de la discipline.

■ Philosophie de la Discipline de MCPS

La Politique (Policy JGA, *Student Discipline)* Discipline des Élèves de Montgomery County Board of Education (Board) énonce que les écoles de MCPS devraient s'assurer d'offrir un environnement propice à l'apprentissage. En plus du domicile de l'élève, les écoles sont des communautés dans lesquelles un comportement positif est exigé, appris, et représente un modèle à suivre au sein d'un environnement de respect mutuel et de dignité.

MCPS estime que la discipline est un processus de développement et des stratégies efficaces de discipline doivent répondre à de différents comportements et de besoins en adoptant des mesures et des interventions de plusieurs niveaux. Un continuum de stratégies d'enseignement et de mesures disciplinaires supportent l'enseignement et l'apprentissage, favorisent des comportements positifs et reflètent une philosophie de la discipline réparatrice. Les pratiques réparatrices donnent des opportunités aux élèves d'apprendre de leurs erreurs, de corriger une faute qui résulte de leur comportement et de restaurer des relations qui sont perturbées par leur conduite. Nos pratiques de discipline scolaire visent à engager les élèves en classe afin que les élèves deviennent prêts pour l'université et la carrière.

L'application juste, ferme et cohérente d'une mesure disciplinaire est exigée, et les élèves devraient être informés des conséquences de leur mauvaise conduite. Cependant, la discipline scolaire devrait être administrée de façon à garder les élèves dans le cadre de leur programme scolaire régulier dans la mesure du possible. L'expulsion des élèves de la classe, les suspensions et les expulsions en particulier, ne doivent être utilisées qu'en dernier recours.

■ Comportement des Élèves

Les élèves doivent être informés des attentes concernant la manière dont ils doivent se conduire à l'école. Beaucoup d'enseignants engagent directement les élèves dans le processus d'élaboration des codes de conduite en classe, une opportunité unique permettant aux élèves de comprendre et d'accepter certains faits clairs concernant la manière dont ils traiteront les autres et, surtout du point de vue de l'élève, comment ils aimeraient être traités par les autres. Chaque école doit élaborer son propre Code de Conduite qui soit conforme à ce code, avec la participation des familles, des élèves et du personnel.

La liste suivante est un point initial pour encourager les élèves à prendre part dans le processus qui définit qu'est-ce qu'un comportement positif dans le cadre d'un environnement de respect mutuel et de dignité:

1. Mes paroles, mes actions et mes attitudes démontrent le respect envers moi-même et envers les autres à tout moment.
2. Je démontre que je suis fier de moi, de mon avenir et de mon école en arrivant à l'heure, en étant habillé correctement et prêt à me concentrer sur mes études.
3. Je cherche des moyens plus pacifiques pour résoudre un conflit et pour obtenir de l'aide des enseignants, administrateurs ou du personnel de l'école lorsque je ne parviens pas à résoudre les conflits pacifiquement de moi-même.
4. Je cherche à corriger toute peine que j'ai causée à d'autres dans la communauté scolaire.
5. Je suis fier de promouvoir un environnement d'apprentissage sûr et propre à mon école.

■ Responsabilités des Membres du Personnel de MCPS

Des adultes attentionnés dans les écoles jouent un rôle important dans le développement de solides relations avec les élèves, qui facilitent la connexion des élèves à l'école et diminuent leurs chances de s'engager dans des comportements perturbateurs. Les membres du personnel scolaire chercheront des moyens de développer des relations significatives avec les élèves parce que les élèves qui ont des relations significatives avec un adulte dans leur école sont moins susceptibles de s'engager dans des comportements perturbateurs dans une classe, d'être absent ou d'abandonner l'école.

Les membres du personnel de MCPS feront ce qui suit:

1. Établir des attentes claires en ce qui concerne le comportement et adopter une approche pédagogique de la discipline.
2. Faire participer les familles, les élèves, les membres du personnel et la communauté dans un processus qui favorise des comportements positifs anisi qu'une participation positive des élèves.
3. Assurer que des conséquences claires, appropriées au développement et proportionnelles sont appliquées pour viser une mauvaise conduite.
4. Inclure des procédures appropriées pour les élèves handicapés et une procédure régulière pour tous, compatible avec les exigences fédérales et de l'état.
5. Expulser les élèves de la salle de classe qu'en dernier recours et retourner les élèves dans la classe dès que possible.

Responsabilités des Parents et de la Communauté

Les parents/tuteurs doivent parler à leurs enfants au sujet d'une conduite appropriée à l'école et aider leurs enfants à être des participants actifs dans la création et la promotion d'un environnement scolaire positif, solidaire, sûr et accueillant propice à l'enseignement et l'apprentissage.

Les organismes communautaires doivent établir des partenariats avec les écoles qui travaillent dur pour créer des environnements positifs, sûrs, solidaires et accueillants.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROCÉDURE

Application du Code de Conduite

Les conséquences disciplinaires prévues dans le Code de Conduite de Montgomery County Public Schools (MCPS) s'appliquent aux élèves à tout moment, pendant qu'ils sont sur la propriété de MCPS ou pendant qu'ils assistent à un événement de MCPS. La Propriété de MCPS signifie n'importe quelle école ou autres installations, notamment les terrains appartenant ou exploités par MCPS, les autobus et autres véhicules de MCPS, ainsi que tout site de MCPS où ont lieu les activités auxquelles les élèves participent. Le comportement des élèves se passant en dehors des heures scolaires et loin des proprieties de l'école est soumis à l'action disciplinaire si le directeur/la directrice croit raisonnablement que le comportement menace la santé ou la sécurité des élèves ou le personnel dans le cadre de l'école; ou si le comportement cause, ou peut probablement causer la perturbation substantielle ou l'interférence avec les activités scolaires.

Autant que possible, l'action disciplinaire sera en rapport avec l'infraction commise. Si l'élève doit faire un travail académique comme étant une partie de cette action, le but vise à enseigner la valeur qui se rapporte à la classe que l'élève suit. Cela ne peut pas être uniquement punitif. Par exemple, un(e) enseignant(e) ne peut assigner un nombre de problèmes en math comme conséquence lorsque c'est clair que l'élève sait déjà comment les résoudre. Il n'est pas permis par exemple q'un travail de routine soit une conséquence. Un(e) enseignant(e) ne peut obliger l'élève à écrire une phrase à plusieurs reprises ou copier d'un dictionnaire. Écrire pour expliquer les raisons pour lesquelles les actions de l'élève étaient inappropriées est un exemple d'action accadémique acceptable.

Un élève ne peut jamais être puni physiquement. Cependant, le personnel de l'école peut utiliser une force raisonnable pour arrêter une bagarre, empêcher la violence et aussi maîtriser un élève perturbateur dans l'enceinte de l'école ou pendant une excursion parrainée par l'école. Les notes ne seront jamais utilisées comme mesure disciplinaire. Cependant, selon le Règlement IKA-RA de MCPS, *Notation et Évaluation*, si un élève s'engage dans la malhonnêteté académique, l'enseignant peut donner un zéro.

Un groupe entier d'élèves ne peut pas être pénalisé à cause des actions de quelques membres du groupe. Par exemple, si un élève perturbe la classe, l'enseignant/enseignante ne peut pas ordonner la détention de tous les élèves. Cette règle s'applique même quand on ne sait pas qui est le responsable des actions.

Facteurs Ayant un Impact sur les Décisions de la Discipline

Le personnel de MCPS devra prendre toute décision concernant la discipline en utilisant des critères clairs et appropriés durant le développement, et tout en s'assurant que les conséquences appliquées sont proportionnelles et cohérentes. En évaluant l'ensemble des circonstances, le personnel de l'école devrait envisager les critères relatifs à la discipline des élèves:

1. L'âge de l'élève (En pré-K-3, la suspension et l'expulsion ne devraient généralement pas être utilisées)
2. Infractions disciplinaires graves précédentes (y compris la nature de toute faute grave au préalable, le nombre de cas de fautes graves au préalable et les mesures disciplinaires progressives, mises en place pour une telle faute)
3. Des facteurs culturels ou linguistiques qui puissentt fournir un contexte pour comprendre le comportement des élèves
4. Les circonstances entourant l'infraction.
5. Autres circonstances atténuantes ou aggravantes

Mesures Disciplinaires

MCPS utilise un continuum de stratégies d'enseignement et de mesures disciplinaires pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Les pages qui suivent établissent des niveaux de mesures adoptées en réponse à des infractions disciplinaires définies comme suit:

- Mesures Disciplinaires
- Niveaux de Mesures Disciplinaires
- Matrice Concernant les Mesures Disciplinaires

Droits à l'Accès Continu à l'Enseignement

Les absences de classe en raison de mesures disciplinaires sont des absences avec excuse. La loi du Maryland exige que les élèves suspendus ou expulsés aient la possibilité de suivre le travail de classe, étant donné que cela est raisonnablement possible, comme suit:

1. Chaque élève suspendu ou expulsé de l'école et qui n'a pas été placé dans un programme d'éducation alternative devra recevoir le travail quotidien de classe et les devoirs de chaque enseignant, qui devront être revus et corrigés par les enseignants sur une base hebdomadaire et retournés à l'élève.

2. Chaque directeur doit assigner un membre du personnel de l'école qui puisse être une liaison entre les enseignants et les différents élèves suspendus ou expulsés, ainsi que communiquer chaque semaine concernant les devoirs de classe et les questions relatives à l'école par téléphone ou par e-mail avec ces élèves suspendus/expulsés et leurs parents.
3. Les élèves qui reçoivent des suspensions à court terme (jusqu'à trois jours) auront la possibilité de compléter les devoirs de classe qu'ils ont manqués durant la période de suspension sans pénalité. Les écoles fourniront à tous les élèves qui reçoivent des suspensions à court terme et à leurs parents ou tuteurs les coordonnées d'un employé de l'école qui sera chargé de veiller à ce que cette condition soit remplie. Tous autres aspects du processus concernant un élève suspendu recevant des devoirs manqués, finissant des devoirs manqués, et se rattrapant avec les examens, doivent être identiques à la politique et pratique établies dans chaque école pour rattraper un devoir manqué en cas de toute autre absence excusée.

■ Échéances Associées Aux Suspensions et Expulsions de Longue Durée

La loi du Maryland établit des délais qui doivent être suivis pour suspendre ou expulser des élèves pendant plus de 10 jours. MCPS aborde ces échéances dans le Règlement JGA-RB de MCPS, *Suspension et Expulsion* et le Règlement JGA-RC de MCPS, *Suspension et Expulsion des Élèves Handicapés*.

■ Suspension et Expulsion des Élèves Handicapés

La loi fédérale énonce les droits de procédure régulière des élèves handicapés qui sont recommandés pour la suspension ou l'expulsion. Ces droits sont totalement expliqués dans le Règlement JGA-RC de MCPS, *Suspension et Expulsion des Élèves Handicapés* .

Pour de plus amples informations, veuillez lire les lois, politiques, et règlements spécifiques en référence à la fin de chaque section. Les politiques et règlements du Board et de MCPS sont disponibles sur le site Web à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy. En plus, les administrateurs scolaires disposent de copies de ces documents et sont aussi disponibles au centre de media de l'école.

MESURES DISCIPLINAIRES

Contrat à Propos du Comportement	Corriger le comportement inapproprié ou perturbateur d'un élève grâce à un plan formel, conçu par le personnel de l'école pour offrir des supports, des stratégies et des interventions positives pour le comportement.
Consulter le Conseiller de l'école/les Spécialistes de Ressource	L'élève est invité par le personnel de l'école à consulter un conseiller scolaire, un enseignant principal, un psychologue scolaire, une assistante sociale scolaire ou un entraîneur qui a une relation avec l'élève.
Mesures Disciplinaires de la Classe	Inviter un élève à réfléchir sur son comportement en utilisant des stratégies en classe comme par exemple prendre une pause, une réunion entre l'enseignant et l'élève, une chaise sur laquelle l'élève s'assoit pour réfléchir à son comportement, une redirection (par exemple, le jeu de rôle), un changement de siège, un coup de fil à la maison, une perte d'un privilège en classe, ou la rédaction d'une lettre pour s'excuser.
Service à la Communauté	Permettre aux élèves de participer à une activité qui sert et qui profite à la communauté (par exemple, faire du bénévolat à une soupe communautaire, nettoyer des espaces publics ou aider dans un établissement pour personnes âgées).
Résolution de Disputes	Utiliser des stratégies pour aider les élèves à assumer la responsabilité de résoudre les conflits pacifiquement. Les élèves, les parents, les tuteurs, les enseignants, les membres du personnel de l'école et/ou les directeurs s'engager à des activités qui favorisent les compétences et des techniques de résolution de problèmes, comme les conflits et la gestion de la colère, l'écoute active et la communication efficace.
Retenue	Demander qu'un élève se rende dans une classe désignée avant l'école, pendant une période libre, après l'école, ou le week-end pour une période de temps déterminée.
Expulsion	L'exclusion de l'élève de l'école du programme régulier de l'élève pendant 45 jours d'école, ou plus, avec préavis au parent/tuteur, qui peut se produire uniquement dans les circonstances suivantes: 1. Le superintendent des écoles ou son représentant désigné a déterminé que le retour de l'élève à l'école avant la fin de la période d'expulsion poserait un risque imminent de danger à d'autres élèves ou aux membres personnel; 2. Le superintendent des écoles ou son représentant désigné limite la période de l'exclusion à la plus courte possible; et 3. Le système scolaire fournit à l'élève exclu des services éducatifs comparables et des services de soutien comportemental approprié afin de promouvoir avec succès un retour au programme scolaire régulier de l'élève.
Évaluation Fonctionnelle Concernant le Comportement et Plan d'Intervention Concernant le Comportement	Une Évaluation Fonctionnelle Concernant le Comportement recueille des informations sur un comportement inapproprié ou perturbateur de l'élève et détermine des méthodes que le personnel de l'école devrait utiliser pour corriger ou de gérer ce comportement. L'information est ensuite utilisée pour développer un Plan d'Intervention du Comportement pour l'élève. Un Plan d'Intervention du Comportement propose des interventions positives pour le comportement, des stratégies et du support conçus par le personnel de l'école pour corriger le comportement inapproprié ou perturbateur à l'école.
Intervention à l'École	Enlever un élève du bâtiment scolaire, de son programme d'enseignement régulier, mais l'élève continue d'avoir l'opportunité de— (i) progresser de façon appropriée dans le programme d'enseignement général; (ii) recevoir l'éducation spéciale et des services relatifs spécifiés dans le plan IEP de l'élève, si l'élève a un handicap conformément à la loi; (iii) recevoir un enseignement correspondant au programme offert à l'élève dans la classe régulière; et (iv) participer avec des pairs dans la mesure appropriée comme ils l'auraient fait durant leur programme d'enseignement régulier. COMAR 13A.08.01.11(C)(2)(a).
Programme de Mentorat	Réunir des élèves avec des mentors (par exemple, conseiller, enseignant, camarade de classe ou membre de la communauté) qui aideraient ces élèves dans leur développement personnel, scolaire et social.
Sensibilisation des Parents	Informer les parents/tuteurs du comportement de leurs enfants et solliciter leur aide afin de remédier à ce comportement inapproprié ou perturbateur.
Réunions Entre Parent/ Tuteur et Élève/ Enseignant	Engager les élèves, parents, tuteurs, enseignants, le personnel de l'école ou les directeurs d'écoles dans des discussions concernant le comportement des élèves et trouver des solutions possibles qui abordent les problèmes sociaux, académiques et personnels liés au comportement.

Mesures Disciplinaires (Suite)

Médiation par des Pairs	Employer une forme de règlement de conflits dans laquelle les élèves formés servent de médiateurs et aident leurs pairs à régler et à élaborer des solutions aux conflits.
Recommander Pour d'Autres Actions	Référer un élève à l'administrateur/aux administrateurs dans le bâtiment pour une suspension, expulsion à long terme, une orientation pour une éducation alternative, ou contacter les autorités policières.
Référer un Élève à un Centre Scolaire Alternatif	Référer un élève à l'administrateur/aux administrateurs dans le bâtiment pour le placement dans une école d'éducation alternative, un programme d'éducation alternative ou de placement d'éducation alternative.
Référer à des Services d'Aide Appropriés Pour Abus de Drogues	En consultation avec le directeur ou la personne désignée par celui-ci, référer les élèves à des services, à l'école et en dehors de l'école tel qu'un service local de santé ou des services communautaires pour des conseils liés à la toxicomanie.
Recommandation à une Organisation Communautaire	En consultation avec le directeur ou la personne désignée par celui-ci, référer les élèves pour une variété de services, y compris des programmes après l'école, des interventions et consultations individuelles ou de groupes, développement du leadership, résolution de conflits, ou tutorat.
Recommandation à des Services de Santé/ Santé Mentale	En consultation avec le directeur ou la personne désignée, référer les élèves à des services de santé en milieu scolaire ou communautaire et à des cliniques de santé mentale ou à d'autres services sociaux afin de fournir des évaluations et des conseils aux élèves dans le besoin. Les élèves sont encouragés à partager en privé des questions ou des préoccupations qui engendrent des comportements inappropriés ou perturbateurs ayant une influence négative sur la réussite scolaire et aussi à discuter d'objectifs tout en apprenant des techniques qui les aideront à surmonter des défis personnels. Ces services peuvent inclure des classes sur la gestion de la colère et le coaching de comportement formel ou informel.
Référer un Élève à l'Équipe de Soutien	En consultation avec le directeur ou la personne désignée par celui-ci, réunir un élève avec une équipe de soutien pour élèves pouvant inclure des conseillers scolaires, du personnel travaillant sur le cas d'un élève, des enseignants, ses directeurs d'école, des travailleurs sociaux, des services de santé, des cliniciens en santé mentale, des psychologues scolaires et des représentants d'organismes externes sous un gestionnaire de cas pour aider à développer des techniques de prévention et d'intervention et autres stratégies visant à améliorer les résultats scolaires. Si le comportement ne s'améliore pas après la mise en œuvre du plan créé par l'équipe de soutien des élèves, l'équipe peut demander un réexamen de la mise en place pour un placement alternatif, mené par le système scolaire local.
Expulsion des Activités Extrascolaires/Perte de Privilèges	Révocation des privilèges de l'élève à participer à des activités extrascolaires, y compris les sports et les clubs, ou révoquer le privilège de l'élève pour participer aux événements scolaires ou à des activités, comme participer à une excursion ou participer à une danse à l'école. Si le comportement justifie cette conséquence, toute somme payée par l'élève pour l'activité manquée doit être remboursée, si possible.
Restitution	Nécessitant un élève de compenser d'autres pour toute perte, tout dommage ou toute spréjudice qui résulte du comportement de l'élève. Une indemnisation peut être faite financièrement ou par un travail de l'élève à un projet de travail scolaire, ou les deux. En vertu de la loi, COMAR 13A.08.01.11(D), si un élève viole la loi ou le règlement au niveau de l'état ou local, et au cours ou à la suite de la commission de cette violation, a endommagé, détruit ou diminué sensiblement la valeur de la propriété de l'école ou le bien d'une autre personne qui se trouvait sur le terrain de l'école à ce moment, le directeur exigera à ce que l'élève ou le parent ou tuteur de l'élève effectue une restitution, après une réunion au sujet du problème avec l'élève, son parent ou tuteur et autre individus appropriés. La restitution monétaire ne doit pas dépasser $2,500 ou la juste valeur marchande du bien, le montant le moins élevé.
Pratiques Réparatrices	Les pratiques réparatrices sont utilisées activement pour établir et maintenir un climat positif à l'école et mettre en place une approche structurée pour enseigner de bonnes compétences sociales. Employer des interventions et des mesures pratiques conçues pour identifier et résoudre des torts causés par un incident, y compris des torts causés à la victime et élaborer un plan pour l'élève ayant causé le tort pour qu'il apaise et corrige la situation.
Reunion au Niveau de l'École	Se réunir avec les élèves, le personnel de l'école et les autres personnes impliquées dans un conflit pour aborder le sujet, résoudre les problèmes et proposer des solutions (par exemple, "Daily Rap," "Morning Meetings").

Mesures Disciplinaires (Suite)

Suspension (Temporaire, l'élève ne va à l'école)	L'expulsion d'un élève de l'école suite à la décision du directeur, mais pas plus de trois journées scolaires pour des raisons de discipline, avec un avis au parent/tuteur légal.
Suspension (À long terme, l'élève ne va à l'école)	L'expulsion d'un élève par le directeur de l'école, de l'enseignement du programme régulier tout en le gardant dans le bâtiment scolaire pour une période ne dépassant pas plus de 10 jours d'école dans une année scolaire, pour des raisons de discipline, avec un avis au parent/tuteur légal.
Suspension (À l'école)	La suspension d'un élève par le directeur de l'école de l'enseignement du programme régulier tout en le gardant dans le bâtiment scolaire pour une période ne dépassant pas plus de 10 jours d'école dans une année scolaire, pour des raisons de discipline, avec un avis au parent/tuteur légal.
Suspension (Prolongée, l'élève ne va à l'école)	L'exclusion d'un élève du programme scolaire régulier pour une période de temps allant entre 11 et 45 jours d'école, avec des avis au parent/tuteur, pouvant se produire uniquement dans les circonstances suivantes: 1. Le superintendent des écoles ou le représentant désigné a décidé que— a. Le retour à l'école avant la fin de la période de suspension de l'élève poserait une menace imminente de dommage grave à d'autres élèves et au personnel; ou b. L'élève cause une perturbation chronique et extrême au processus éducatif créant ainsi une barrière importante à l'apprentissage pour les autres élèves durant l'ensemble de la journée scolaire, et dans le cas ou d'autres interventions disponibles et appropriées concernant le comportement et la discipline ont été épuisées. 2. Le superintendent des écoles ou le représentant désigné limite la durée de l'exclusion à la période la plus courte possible. 3. Le système scolaire fournit à l'élève exclu des services éducatifs comparables et des services de soutien appropriés au comportement afin de promouvoir un retour avec succès au programme scolaire régulier de l'élève.
Expulsion Temporaire de la Classe	L'expulsion d'un élève de son programme d'enseignement régulier tout en le gardant dans l'enceinte de l'école durant seulement une période de classe.

NIVEAUX DE MESURES DISCIPLINAIRES

NIVEAU 1	**Exemples de Mesures Adoptées dans la Salle de Classe, de Soutien et de Mesures Mises en Place par les Enseignants** Ces mesures sont conçues pour enseigner un comportement approprié, pour que les élèves soient respectueux et puissent apprendre et contribuer à un environnement sûr. Les enseignants sont encouragés à mettre en œuvre une variété de stratégies d'enseignement et de gestion dans la salle de classe. Lorsque cela est approprié, les enseignants peuvent profiter du système de soutien de l'élève pour assurer le succès d'apprentissage et de la cohérence des mesures et changer les conditions qui contribuent à un comportement inapproprié ou perturbateur de l'élève. Ces mesures devraient être utilisées de manière progressive. • Mesures adoptées dans la salle de classe (par exemple, correction verbale, réflexion écrite/excuses, rappels/redirection, jeu de rôle, feuille de progrès tous les jours) • Retenue • Pratiques réparatrices (dans la salle de classe) • Médiation par des pairs • Résolution de conflits à l'école • Concertations communautaires • Sensibilisation des parents/tuteurs (contacter les parents par téléphone, e-mail ou sms) • Référer à des services appropriés de conseil pour l'abus de substances • Mentorat informel et/ou préventif en milieu scolaire • Référer à des services de santé/santé mentale • Consulter le conseiller de l'école/les spécialistes de ressources
NIVEAU 2	**Exemples de Mesures Adoptées dans la Classe, de Soutien et d'Expulsion** Ces mesures sont conçues pour enseigner un comportement approprié, pour que les élèves soient respectueux et puissent apprendre et contribuer à un environnement sûr. Plusieurs de ces mesures engagent le système de soutien de l'élève et sont conçues pour modifier les conditions qui contribuent à un comportement inapproprié ou perturbateur de l'élève. Ces réactions visent à corriger le comportement en soulignant sa gravité et en reconnaissant les implications potentielles pour un préjudice futur, tout en gardant l'élève à l'école. Ces mesures doivent être utilisées de manière progressive. • Mesures asdoptées dans la salle de classe (par exemple, correction verbale, réflexion écrite/excuses, rappels/redirection, jeu de rôle, feuille de progrès tous les jours) • Contrat à propos du comportement • Service à la communauté • Sensibilisation des parents/tuteurs (contacter les parents par téléphone, e-mail ou sms) • Résolution des conflits au niveau de l'école ou facilitée en dehors de l'école • Concertations communautaires • Consulter le conseiller de l'école/les spécialistes de ressource • Retenue • Expulsion temporaire de la classe • Médiation par des pairs • Réunions entre parent/tuteur et élève (avec enseignant) • Mentorat informel et/ou préventif en milieu scolaire • Évaluation fonctionnelle concernant le comportement/Plan d'intervention concernant le comportement • Recommander à des services appropriés de conseils pour abus de substances • Recommandation à une organisation communautaire • Recommandation à des services de santé/ santé mentale • Recommandation à l'équipe de soutien de l'élève • Pratiques réparatrices (en salle de classe ou facilitées par un spécialiste) • Perte de privilèges/expulsion des activités extrascolaires • Restitution

Niveaux de Mesures Disciplinaires, Suite

NIVEAU 3	**Exemples de Mesures de Soutien, d'Expulsion et de Mesures Administratives** Ces mesures engagent le système de soutien de l'élève pour assurer le succès d'apprentissage et modifier les conditions qui contribuent à un comportement inapproprié ou perturbateur de l'élève. Ces réactions visent à corriger le comportement en soulignant sa gravité et en reconnaissant les implications potentielles pour un préjudice futur, tout en gardant l'élève à l'école. Ces mesures peuvent impliquer l'expulsion à court terme d'un élève de la classe. Une telle expulsion devrait être réduite au minimum dans la mesure du posible sans compromettre sa capacité de remédier de façon adéquate à ce comportement. Ces mesures devraient être appliquées de manière progressive. • Mesures Disciplinaires dans la salle (par exemple, correction verbale, écrite de réflexion/excuses, rappels/redirection, jeu de rôle, feuille de progrès tous les jours) • Contrat à propos du comportement • Service à la communauté • Réunion entre parent/tuteur et élève (avec l'administrateur) • Mentorat informel/préventif/formel • Référer à une organisation communautaire • Référer à l'équipe de soutien de l'élève • Retenue • Expulsion temporaire de la classe • Suspension à l'école • Intervention au niveau de l'école • Concertations communautaires • Évaluation Fonctionnelle Concernant le Comportement/Plan d'Intervention Concernant le Comportement • Résolution des conflits au niveau de l'école ou facilitée en dehors de l'école • Référer à des services d'aide appropriés pour abus de drogues • Référer à des services de santé/santé mentale • Pratiques réparatrices (en salle de classe ou facilitées par un spécialiste) • Perte de privilèges/expulsion des activités extrascolaires • Restitution
NIVEAU 4	**Exemples de Mesures de Soutien, d'Expulsion, d'Administration et de Mesures d'Exclusion en Dehors de l'École** Ces mesures visent des comportements graves tout en gardant l'élève dans une école en le/la transférant à une autre école ou en l'affectant à un programme d'éducation alternative. Lorsque cela est nécessaire, en raison de la nature du comportement ou des implications potentielles de préjudice futur, un élève peut être expulsé du milieu scolaire. Ces mesures promeuvent la sécurité de la communauté scolaire en corrigeant un comportement autodestructeur et dangereux et doivent être utilisées de manière progressive. • Réunions entre parent/tuteur et élève (avec l'administrateur) • Perte de privilèges/expulsion des activités extrascolaires • Restitution • Suspension à l'école • Évaluation Fonctionnelle Concernant le Comportement/Plan d'Intervention Concernant le Comportement • Programme officiel de mentorat • Expulsion temporaire de la classe • Suspension temporaire, l'élève ne peut pas aller à l'école (1 à 3 jours) • Pratiques réparatrices (dans la salle de classe ou facilitées par un spécialiste)

NIVEAU 5	**Exemples de Mesures Administratives à Long terme, d'Exclusion de l'École et de Recommandation**
	Ces mesures sont adoptées pour expulser l'élève de l'école pendant une période prolongée en raison de la gravité de son comportement et des implications potentielles pour un danger éventuel. Celles-ci peuvent signifier que l'élève sera placé dans un environnement sécurisé fournissant des services et une structure disciplinaire supplémentaire. Ces mesures promeuvent la sécurité de la communauté scolaire en corrigeant un comportement auto-destructeur et dangereux et doivent être utilisées de manière progressive. Ces mesures peuvent aussi inclure la restitution et l'expulsion des activités extrascolaires.
	• Pratiques réparatrices (dans la salle de classe ou facilitées par un spécialiste)
	• Recommander pour d'autres actions
	• Recommandation à l'éducation alternative
	• Recommandation à l'équipe de soutien de l'élève
	• Suspension, l'élève ne peut pas aller à l'école
	  • À Long terme (4 à 10 jours)
	  • Prolongée (11 à 44 jours)
	• Expulsion (exclusion du programme régulier pour 45 jours ou plus)

MATRICE CONCERNANT LES MESURES DISCIPLINAIRES

Cette matrice concernant les mesures disciplinaires se base sur le travail du Code de Conduite de Maryland State Board of Education, qui n'avait pas été encore achevé lorsque ce document a été imprimé en juillet 2014. Certaines modifications ont été apportées pour être conformes à la philosophie et à la pratique actuelle de discipline de MCPS, ainsi qu'aux commentaires des intervenants, aussi une révision supplémentaire est prévue alors que nous travaillons à incorporer les commentaires des intervenants et que nous surveillons la mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2014-2015. La matrice propose un continuum à des réponses à plusieurs niveaux concernant le comportement inapproprié ou perturbateur des élèves; cela revient à la discrétion du personnel de l'école de prendre des décisions disciplinaires qui prennent en considération l'ensemble des circonstances et qui soient compatibles avec la philosophie de la discipline, les politiques du Board et les règlements de MCPS, ainsi qu'avec des lois applicables au niveau du gouvernement fédéral et de l'état. La matrice contient une liste d'éventuels comportements inappropriés ou perturbateurs (identifiés par le code de suspension de l'état) et des interventions ou des conséquences appropriées. Celle-ci est destinée à être utilisée en conjonction avec le glossaire et le tableau précédents décrivant les cinq différents niveaux progressifs de soutien, de renvoi et de mesures administratives en réponse à des comportements inappropriés ou perturbateurs des élèves.

Les niveaux disciplinaires décrits dans la Matrice Concernant les Mesures Disciplinaires doivent être utilisés comme suit:

- En choisissant des interventions et des mesures disciplinaires pour un comportement inapproprié ou perturbateur, le personnel de l'école devrait identifier ce comportement dans la Matrice.
- Concernant l'épisode d'un comportement inapproprié ou perturbateur ayant eu lieu pour la première fois, le personnel de l'école doit d'abord examiner une ou plusieurs interventions ou mesures disciplinaires en commençant par le niveau le plus bas indiqué sur la matrice se referant à ce comportement en question (ou alors examiner une ou plusieurs interventions ou mesures disciplinaires dont le niveau de sévérité est inférieur).
- Si le même comportement est répété au cours de la même année scolaire, le personnel de l'école devrait envisager d'utiliser des interventions et des mesures disciplinaires de niveau supérieur indiqué sur la Matrice se référant à ce comportement en question, ou n'importe quel niveau inférieur.
- Le personnel est encouragé à mettre en œuvre plusieurs interventions de niveau inférieur avant de passer à des niveaux plus élevés pouvant impliquer des mesures disciplinaires qui enlèvent l'élève de la classe.
- Au cours de l'année scolaire 2014-2015, alors que nous passons à ce nouveau Code de Conduite, si un directeur/une directrice détermine qu'il y'a des circonstances uniques ou exceptionnelles qui justifient une intervention ou une mesure disciplinaire qui est au-dessus du plus haut niveau ou au-dessous du niveau le plus bas indiqué sur la Matrice, il/elle doit consulter l'associé du superintendent dans l'Office of School Support and Improvement avant d'agir.

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Manquer les Cours (101)	Négliger d'assister à un cours après l'arrivée à l'école sans une raison légitime.[1,2]				
	Négliger constamment d'assister à un cours après l'arrivée à l'école sans raison légitime.[1,2]				
Retard (102) Les élèves des écoles élémentaires qui sont en retard ne doivent pas recevoir des conséquences punitives ou d'exclusion, mais les parents/ tuteurs doivent être notifiés.	Arriver en retard plus d'une fois en classe ou à l'école sans raison légitime.[1,2]				
	Arriver constamment en retard en classe ou à l'école sans raison légitime. [1,2]				
Absentéisme (103) Aux élèves des écoles élémentaires avec des absences sans excuse valable ne doivent pas être administrés toutes les conséquences punitives ou d'exclusion, mais les parents/ tuteurs doivent être informés.* *Voir*Le Règlement JEA-RA de MCPS, *Présence et Absence des Élèves (Student Attendance)*	Chroniquement absent de l'école sans permission.[1,2]				
	Faire l'école buissonnière.[3]				

[1] Un élève ne peut pas être suspendu de l'école ou expulsé de son école "uniquement pour des infractions liées à la présence." MD. ANN. CODE, EDUCATION § 7-305. Ceci s'applique à tous comportements énumérés sur cette page: présence irrégulière ou imponctualité, et absentéisme.

[2] Absences pour des raisons légitimes incluent la maladie de l'élève, la mort d'un membre de la famille immédiate de l'élève, les conditions météorologiques dangereuses, les urgences, les fêtes religieuses et autres circonstances précisées. COMAR. 13A.08.01.03.

[3] Un élève est considéré de faire "l'école buissonnière" si elle ou il est illégalement absent(e) de l'école pendant plus de 8 jours durant un trimestre, 15 jours durant un semestre, ou 20 jours durant une année scolaire (environ 10 %). MD. ANN.CODE, EDUCATION § 7-355 (modifié, avec prise d'effet à partir du 1er octobre 2013).

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	**Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.**				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Manque de Respect (701)	Faire des gestes inappropriés ou offensants, des commentaires orales ou écrites ou des symboles à d'autres (par exemple, dénigrement verbal, insultes, répondre avec insolence).				
Insubordination (702)	Défier à plusieurs reprises ou avec insistance ou refuser de suivre les instructions des enseignants, du personnel ou des administrateurs.				
Perturbation (704)	S'engager dans un comportement dont l'impact est minimal tout en pertubant l'environnement de l'apprentissage.				
	S'engager avec persistance ou habituellement dans un comportement dont l'impact est minimal tout en pertubant l'environnement de l'apprentissage (par exemple, parler sans que ce soit son tour, lancer des petits objets, chahuter).				
	S'engager dans des comportements modérés ou dans des comportements graves qui distraient l'enseignement et l'apprentissage et affectent directement la sécurité des autres (par exemple, lancer des éléments nuisibles, envoyer des propos incendiaires/ messages de medias sociaux, perturber un exercice d'alerte à l'incendie, interrompre un examen).				
Utilisation inappropriée des Appareils Électroniques Personnels (802) L'exclusion volontaire de l'utilisation d'un appareil dans une situation d'urgence ou préapprouvée. La cyberintimidation ou le harcèlement à travers les médias sociaux dissimulés sous d'autres comportements. **Voir* Le Règlement COG-RA de MCPS, *Portable Communication Devices(Dispositifs de Communication Portables)*	Utiliser ou montrer un appareil électronique personnel, [4] après que l'élève ait été prévenu.				
	Constamment utiliser ou montrer un appareil électronique personnel, au mépris des règles de l'école.				

[4] Les appareils comprennent les téléphones portables, les PDAs (Assistants Numériques Personnels), lecteurs musique (par exemple, un iPod), les tablettes (par exemple les iPads), les appareils de jeux électroniques et autres dispositifs de communication portables.

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Alcool (201) Dans le cadre de toute intervention disciplinaire, l'école devrait consulter Montgomery County Department of Health and Human Services, un prestataire de la communauté ou un programme de MCPS, pour la prévention et le traitement. * *Voir* Le Règlement IGO-RA de MCPS,*Lignes Directrices Pour les Incidents Concernant l'Abus du Tabac, de l'Alcool, d'Autres Drogues Impliquant des Élèves*		Être sous l'effet de l'alcool.[5]			
		Utiliser ou posséder de l'alcool.			
			Distribuer/vendre de l'alcool.[6]		
Substances Inhalées (202) Dans le cadre de toute intervention disciplinaire, l'école devrait consulter Montgomery County Department of Health and Human Services, un prestataire de la communauté ou un programme de MCPS, pour la prévention et le traitement. * *Voir* Le Règlement IGO-RA de MCPS,*Lignes Directrices Pour les Incidents Concernant l'Abus du Tabac, de l'Alcool, et d'Autres Drogues Impliquant des Élèves*		Être sous l'effet de substances inhalées. [5,7]			
		Utiliser ou posseder des substances inhalées.			
			Distribuer/vendre de substances inhalées.[6]		

[5] Il peut être nécessaire de renvoyer un élève à la maison et de le recommander à Montgomery County Department of Health ou à un prestataire de services communautaires, s'il arrive qu'il se trouvait sous l'influence de l'alcool, de drogues, ou autres substances. Avant de renvoyer un élève à la maison, une école doit prendre toutes les précautions pour s'assurer que l'élève quitte l'école et soit remis aux soins d'un membre de la famille ou quelqu'un qui soit capable de fournir une assistance. Consulter aussi MCPS Policy IGN, *Pévention de l' Alcohol, du Tabac, et l'Abus d'Autre Drogue à Montgomery County Public Schools* .

[6] Pour des raisons disciplinaires en milieu scolaire, la distribution nécessite une vente ou une intention de vendre de l'alcool, des substances inhalées ou des substances/ des substances contrôlées.

[7] Aux fins du suivi des dossiers concernant UNIQUEMENT les élèves handicapés, veuillez utiliser le code 892. ("Drogues illicites" pour les élèves avec handicaps sont définies comme des substances qui ne sont pas légalement possédés, utilisées sous la supervision d'un professionnel agréé de santé ou utilisées sous toute autre autorité en vertu de la Loi sur les substances contrôlées, ou sous toute autre disposition de la loi fédérale).

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Médicaments/ Substances Contrôlées (203) Dans le cadre de toute intervention disciplinaire, l'école devrait consulter Montgomery County Department of Health and Human Services, un prestataire de la communauté ou un programme de MCPS, pour la prévention et le traitement.* * *Voir* Le Règlement IGO-RA de MCPS,*Lignes Directrices Pour les Incidents Concernant l'Abus du Tabac, de l'Alcool, d'Autres Drogues Impliquant des Élèves*		Toute utilisation non autorisée, possession de médicaments non-illicites ou se trouver sous l'influence de médicaments non-illicites [5,7,8] (par exemple, des médicaments sur ordonnance)			
		Utiliser, posséder ou être sous l'influence de drogues illicites.[5,7,8]			
			Distribuer ou vendre des drogues non-illégales ou illégales.[6]		
Tabac (204) Dans le cadre de toute intervention disciplinaire, l'école devrait consulter Montgomery County Department of Health and Human Services, un prestataire de la communauté ou un programme de MCPS, pour la prévention et le traitement.* * *Voir* Le Règlement IGO-RA de MCPS,*Lignes Directrices Pour les Incidents Concernant l'Abus du Tabac, de l'Alcool, d'Autres Drogues Impliquant des Élèves*et MCPS Règlement COF-RA, *l'Alcool, Tabac et Autres Drogues sur la Propriété de MCPS*	Utiliser ou posséder du tabac/des e-cigarettes.				
Infraction Académique (801)* *Voir* Le Règlement IKA-RA de MCPS,*Notation et Évaluation(Grading and Reporting)*concernant les conséquences de la notation.	Plagier, tel que copier les travaux ou les idées de quelqu'un d'autre (pertinents aux élèves des Grades 6 à 12); falsification, tel que truquer la signature d'un enseignant ou d'un parent/tuteur; ou la tricherie.				
		Falsifier, ou aider une autre personne à trafiquer le réseau informatique de MCPS ou des examens.			

[8]Aux fins du suivi des dossiers concernant UNIQUEMENT les élèves handicapés, utilisez le code 891 pour la vente d'un médicament ou d'une substance identifiée selon les annexes de la Loi réglementant certaines substances sous la section 21 U.S.C. § 812; 21 C.F.R. pt. 1308.

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Vol (803) Les écoles devraient considérer les facteurs suivants: • L'âge de l'élève • L'objectif de l'élève en prenant la propriété • La valeur monétaire de la propriété • Si l'élève a agi sous l'impulsion du moment, contrairement à une planification intentionnelle à l'avance. • Si l'élève savait que la propriété était précieuse ou coûteuse à remplacer • Si la propriété a été rendue ou a été retrouvée	Prendre ou obtenir le bien d'autrui sans autorisation et/ou la connaissance du propriétaire.				
		Prendre ou obtenir un bien appartenant à une autre personne sans autorisation et/ ou la connaissance de cette personne.			
			Prendre ou obtenir un bien appartenant à une autre personne sans autorisation et/ou la connaissance de cette personne lorsque le vol est particulièrement grave, selon les facteurs énumérés.		
Destruction d'une Propriété (806) Les écoles devraient considérer les facteurs suivants: • La valeur monétaire de la propriété détruite • Si l'élève savait que la propriété était précieuse ou coûteuse à remplacer • L'âge de l'élève • Si l'élève a agi sous l'impulsion du moment, contrairement à une planification intentionnelle à l'avance. • La raison pour laquelle l'élève a détruit la propriété	Provoquant des dégâts accidentels				
		Causant des dommages intentionnels à la propriété de MCPS, au personnel ou à d'autres élèves, et dont la gravité des conséquence serait déterminée selon les facteurs énumérés.			

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Activité Sexuelle (603) Comme faisant partie de toute intervention disciplinaire de toute intervention disciplinaire, le personnel de l'école doit référer les élèves à des séances de consultation de conseils appropriés.		S'engager dans un comportement inapproprié de nature sexuelle (par exemple, attentats à la pudeur, textes inappropriés de nature sexuelle).			
Attaque Sexuelle (601) Comme faisant partie de toute intervention disciplinaire, le personnel de l'école doit référer les élèves à des séances de consultation de conseils appropriés.			Se livrer à un comportement physiquement, sexuellement agressif envers une autre personne.		
Harcèlement (703) Comme faisant partie de toute intervention les écoles devraient mettre l'accent sur des stratégies d'intervention, telles que les pratiques réparatrices. * **Voir* MCPS Règlement JHF et Règlement JHF-RA, *Brimade, Harcèlement, ou Intimidation (Bullying, Harassment, or Intimidation)*	Des actions négatives intentionnelles de la part d'un élève ou de plusieurs élèves qui puissent causer un sentiment d'inconfort se référant à l'identité de la race, la couleur, la nationalité, le sexe, l'handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou autres caractéristiques d'identification, et qui interfèrent avec la capacité de l'élève à participer ou à bénéficier de programmes éducatifs à l'école.				
Harcèlement Sexuel 602) Comme faisant partie de toute intervention disciplinaire, les écoles devraient mettre l'accent sur des stratégies d'intervention, telles que les pratiques réparatrices. **Voir* La Politique ACF du Board et le Règlement JHF-RA de MCPS, , *Harcèlement Sexuel*		Des avances sexuelles non désirables, demandes de faveurs sexuelles, et/ou autre conduite verbale, écrite, ou physique inappropriée de nature sexuelle; contre les autres. (Prendre en considération l'âge, le grade, le niveau de développement, les infractions du passé, à caractère intentionnel et les circonstances pour déterminer un plan d'action et des conséquences appropriés.)			

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Brimades (407)[9] Comme faisant partie de toute intervention disciplinaire, les écoles devraient mettre l'accent sur des stratégies d'intervention, telles que les pratiques réparatrices.* * *Voir* La Politique JHF du Board et le Règlement JHF-RA de MCPS,*Brimade, Harcèlement, ou Intimidation*		Comportement intentionnel y compris un comportement verbal, physique ou un message électronique intentionnel qui crée un environnement hostile en interfèrant considérablement avec les bénéfices educatifs, les opportunités, ou la performance, ou avec le bien-être physique ou psychologique de l'élève.			
Menacer un Adulte (403) **Menacer un Élève (404)**	Langage menaçant (verbal ou écrit ou électronique; implicite ou explicite) ou des gestes physiques dirigés vers un membre du personnel, un élève ou quelqu'un d'autre.				
Extorsion (406) Les écoles devraient procéder à une évaluation de la menace.		Utiliser la menace, la peur, ou la force (sans arme) pour obliger une personne à remettre un bien qui lui appartient.			
		Utiliser la menace, la peur, ou la force (avec une arme) pour obliger une personne à remettre un bien qui lui appartient.			
Fausse Alerte (502)		Alerter qu'il y'a un incendie ou une autre catastrophe sans que cela ne soit le cas, soit par téléphone ou en personne (par exemple en tirant un avertisseur d'incendie, usage inapproprié du numéro d'urgence 911); décharger un extincteur sans motif.			
Menace à la Bombe (502) L'école devrait procéder à une évaluation de la menace et référer les élèves à des séances de conseil.		Faire une menace à la bombe ou menacer de faire une fusillade à l'école.			
Violation du droit de propriété (804)		Être sur le terrain de l'école sans autorisation, y compris lors de la suspension ou l'expulsion.			

[9] Crée un environnement éducatif hostile en interférant de manière notable avec les avantages éducatifs, les opportunités ou la performances d'un élève, ou avec le bien-être physique ou psychologique de l'élève et est—

(1) motivé par une caractéristique personnelle réelle ou perçue, y compris la race, l'origine nationale, l'état matrimonial, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité du genre, la religion, l'ascendance, les attributs physiques, le statut socio-économique, le statut familial, ou l'aptitude physique ou mentale ou handicap; ou

(2) est menaçant ou intimidant gravement; et se produit soit sur le terrain de l'école ou à un événement ou à une activité scolaire ou dans un autobus scolaire, ou perturbe considérablement l'opération méthodique d'une école. Cela peut inclure le harcèlement et le harcèlement criminel. MD. ANN.CODE, EDUCATION § 7-424.

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Se battre (405) **Attaquer un Adulte (401)** **Attaquer un Élève (402)** Les écoles devraient considérer des facteurs multipes y compris les elements suivants : • Si l'élève a agi sous l'impulsion du moment, contrairement à une planification à l'avance. • Même si l'élève a été provoqué verbalement • Si l'élève a agi en légitime défense • Si l'élève avait intervenu durant la bagarre • L'âge de l'élève	Attaquer physiquement un employé du système scolaire ou autre adulte, y compris l'attaque intentionnelle d'un membre du personnel qui intervient durant une bagarre ou une activité perturbatrice.				
	Bousculer, pousser ou être physiquement agressif envers une autre personne (par exemple, fouiller le corps, intentionnellement cogner, mais SANS brutalité).				
	S'engager dans une courte bagarre, spontanée, et/ou causant seulement des coupures, des écorchures, ou des contusions.				
		S'engager dans une grosse bagarre planifiée, étendue, et/ou causant des blessures graves telles que une fracture d'un membre.			
Infliger des Dommages Corporels Graves (408 Les écoles devraient considérer des facteurs multiples. Voir les facteurs énumérés sous le titre de "Lutte"		S'engager dans un comportement qui cause involontairement des blessures graves.			
				S'engager dans un comportement qui cause volontairement des blessures graves.	

Comportement Inapproprié ou Perturbateur (Identifié par le code de suspension de l'état)	Le niveau le plus bas devrait être envisagé d'abord, suivi de conséquences progressivement plus intensives.				
	NIVEAU 1 **Mesures Dans la Salle de classe et Mesures de Soutien** (par exemple, des excuses écrites, entretien avec le conseiller d'école, détention)	**NIVEAU 2** **Mesures Dans la Salle de classe, Mesures de Soutien, Mesures d'Expulsion de l'école** (par exemple, service à la communauté, médiation par les pairs, expulsion temporaire de la classe)	**NIVEAU 3** **Mesures de Soutien, Mesure d'Expulsion, Mesures Administratives,** (par exemple, pratiques réparatrices, suspension à l'école)	**NIVEAU 4** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion** (par exemple, pratiques réparatrices, programmes, de mentorat, suspension à court terme)	**NIVEAU 5** **Mesures de Soutien et Mesures d'Expulsion et de Recommandation** (par exemple, suspension à long terme, expulsion, recommandation à un programme alternatif d'éducation.)
Incendie Volontaire/ Incendie (501)	Mettre le feu et essayer de mettre le feu ou aider les autres à mettre le feu sans avoir l' intention de mettre les autres en danger.				
		Mettre le feu ou aider les autres à mettre le feu avec l'intention de mettre les autres en danger ou de détruire la propriété.			
Armes à feu (301)[10]					Posséder une arme à feu, tel que défini dans la section de la loi 18 U.S.C. § 921 (par exemple, un pistolet).
Autres Armes (302)	Posséder, utiliser ou menacer d'utiliser un objet qui ressemble à un pistolet ou une fausse arme (par exemple, pistolet à eau).				
		Posséder, utiliser ou menacer d'utiliser des armes qui ne sont pas des armes à feu (par exemple, arme à plombs, arme à balles BB).			
Couteaux et Autres Armes (303)* **Voir* Le Règlement COE-RA de MCPS, *Weapons (Armes)*	Posséder un couteau ou un autre instrument qui pourrait causer des blessures graves, sans intention de l'utiliser comme une arme.				
		Posséder un couteau ou un autre instrument qui pourrait causer des blessures graves, avec l'intention de l'utiliser comme une arme.			
			Utiliser ou menacer d'utiliser, un couteau ou un autre instrument comme une arme dans l'intention de causer des blessures graves.		
Explosifs (503)	Posséder un dispositif incendiaire ou un dispositif explosif, matériel ou toute sorte de combinaison de substances explosives ou inflammables, autre qu'une arme à feu, qui puisse causer des dommages aux personnes ou aux biens (par exemple, pétards, grenades fumigènes, fusées éclairantes; mais n'inclut pas "les claquements," considérés seulement comme une perturbation).				
				Faire exploser ou posséder, aussi bien que menacer de faire exploser un dispositif ou matériel incendiaire ou explosif, tel que décrit ci-dessus.	

[10] En vertu des lois du gouvernement fédéral et de l'État du Maryland:
Un élève qui a apporté une arme à feu sur le terrain de l'école " doit être expulsé pendant au moins 1 an," mais un superintendent du comté " peut préciser sur une base de cas par cas, une période plus courte d'expulsion ou un cadre éducatif alternatif, si les cadres éducatifs alternatifs ont été approuvés par le Board du comté." MD. ANN. CODE, EDUCATION § 7-305(f)(2)-(3); COMAR 13A.08.01.12-1.
Cependant, la discipline d'un élève ayant un handicap et qui ait apporté une arme à feu à l'école, peut être sujet à la suspension, à l'expulsion ou le placement alternatif provisoire, et cela conformément aux exigences de l'IDEA. MD. ANN. CODE, EDUCATION § 7-305(g); COMAR 13A.08.01.12-1(C). Aux fins de la tenue des dossiers, veuillez utiliser le code 893 pour les élèves ayant des handicaps.

POLICIERS TRAVAILLANT DANS LES ÉCOLES ET RÉFÉRENCES AUX OFFICIERS DE LA LOI

Le Code de conduite de MCPS est destiné à fournir des conseils au personnel de MCPS en créant des mesures disciplinaires à l'école qui soient appropriées aux comportements des élèves. Ces mesures seront appliquées nécessairement, mais devraient être séparées et distinctes, des mesures prises par la police ou d'autres représentants de la loi. MCPS collabore avec Montgomery County Department of Police, Montgomery County State's Attorney Office et autres agences de la loi pour définir clairement les rôles et responsabilités des policiers travaillant dans les écoles (school resource officers -SROs) et autres policiers considérés comme étant des partenaires importants dans le soutien d'un climat positif à l'école.

En janvier 2014, U.S. Department of Education, et U.S. Department of Justice, ont offert des directives importantes concernant les rôles que doivent jouer les SROs dans l'environnement scolaire:

Tout d'abord, toute école ou district utilisant des policiers basés à l'école devrait définir clairement les rôles et responsabilités des policiers à l'école puisque ces derniers sont des partenaires importants dans les efforts de sécurité de l'école. Ce rôle devrait se concentrer sur la sécurité dans les écoles, avec la responsabilité de traiter et de prévenir les menaces graves, réelles et immédiates contre la sécurité physique de l'école et sa communauté. En revanche, le personnel et les administrateurs scolaires devraient avoir le rôle de maintenir l'ordre et de traiter les affaires disciplinaires de routine. En mettant l'accent sur le rôle des policiers concernant les problèmes critiques de sécurité et en évitant les implications inappropriées des policiers en matière de discipline de routine, les écoles ont trouvé un moyen de réduire l'implication des élèves dans le système de justice pour mineurs et améliorer les résultats scolaires tout en améliorant la sécurité dans les écoles. Pour les policiers travaillant dans les écoles*, leur rôle sur le campus se résume généralement en trois parties: agent de la force publique, conseiller officiel et éducateur. En tant que conseillers et éducateurs, les SROs peuvent et doivent, soutenir des objectifs positifs de climat scolaire en développant des relations positives avec les élèves et le personnel et aider à promouvoir un milieu d'apprentissage sain, inclusif et positif.*

Consulter le site Web www2.ed.gov/policy/gen/guid/school-discipline/guiding-principles.pdf

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Mémorandum d'Accord entre MCPS, Montgomery County Department of Police, the Montgomery County State's Attorney Office et autres organismes chargés de l'application de la loi i, disponibles à www.montgomeryschoolsmd.org/ ministères/sécurité/

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DISCIPLINE DES ÉLÈVES

Policy ACF, *Harcèlement Sexuel*

Policy IGN, *Pévention de l' Alcohol, du Tabac, et l'Abus d'Autre Drogue à Montgomery County Public Schools.*

Policy JGA, *Discipline des Élèves*

Policy JHF, *Intimidation, Harcèlement, ou Intimidation (Bullying, Harassment, or Intimidation)*

Regulation ACF-RA, *Harcèlement Sexuel*

Regulation ACG-RB, *Accommodations et Modifications pour les Élèves Éligibles Sous la Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973.*

Regulation COC-RA, *Intrusion ou Perturbation Volontaire sur la Propriété de MCPS*

Regulation COE-RA, *Armes*

Regulation COF-RA, Alcool, Tabac et Autres Drogues sur les Terrains de Montgomery County Schools

Regulation COG-RA, *Dispositifs de Communication Portables*

Regulation ECC-RA, Perte ou Dégâts aux Biens de Montgomery County Public Schools

Regulation IGO-RA, *Lignes directrices Pour les Incidents Concernant l'Alcool, le Tabac et Abus d'Autres Drogues Impliquant des Élèves*

Regulation IGT-RA, *Responsabilités de l'Utilisateur pour les Systèmes Informatiques, Informations Électroniques et Sécurité des Réseaux*

Regulation JEA-RA, *Présence et Absence des Élèves*

Regulation JGA-RA, *Gestion de la Salle de Classe et Interventions Mises en place pour les Comportements des Élèves*

Regulation JGA-RB, *Suspension ou Expulsion d'un Élève de MCPS*

Règlement JGA-RC, *Suspension et Expulsion des Élèves Ayant des Handicaps*

Regulation JGB-RA, *Fouille et Saisie*

Regulation JHF-RA, *Brimade, Harcèlement, ou Intimidation*

Regulation JHG-RA, *Gangs, Activités de Gangs, ou Autres Activités Similaires Destructives ou Prévention contre des Comportements de Groupe Illégaux Reliés à la Drogue*

Regulation JNA-RB, Collection des Obligations Financières des Élèves

Rockville, Maryland

Publié par le Department of Materials Management pour le Department of Student Services

Traduit par Language Assistance Services Unit • Division of ESOL/Bilingual Programs
• Office of Curriculum and Instructional Programs

0060.15ct • Editorial, Graphics & Publishing Services • 8/14 • 2,071